

Annexe complémentaire 1 : Notice synthétique du projet

Localisation

Le projet, d'une puissance de **909 kWc**, occupera **0,8 ha** au sein d'une parcelle de 1,14 ha à **Saint-Martin-la-Pallu** (Vienne, Nouvelle-Aquitaine, coordonnées 46.711895, 0.338869).

Implanté dans une **zone rurale peu peuplée**, entouré de cultures (maïs, tournesol), il présente un **faible enjeu de co-visibilité**.

Urbanisme

Les parcelles sont couvertes par le zonage N du PLU et sont recensées comme Zones d'accélération pour la production des énergies renouvelables.

Le projet respecte les conditions de non-artificialisation des sols appliquées aux centrales PV (1,1 m au point bas, au moins 2 m d'intertables)

Etat initial du terrain

Le terrain présente une topographie majoritairement plane, tandis que l'Ouest de la parcelle est en pente. Le terrain est accessible par deux accès : depuis les routes au Nord-Ouest et au Nord-Est.

Le site n'a jamais été déclaré à la PAC ; il s'agit d'une ancienne décharge communale.

Description du projet

Le projet consiste en l'implantation d'une centrale de production d'énergie via des panneaux photovoltaïques et de ses aménagements (local <15m², piste SDIS interne de 5m de large, 1 citerne 120 m³), intégralement injectée sur le réseau public de distribution.

Les 1431 panneaux photovoltaïques seront supportés par des structures métalliques de type « fixe », ancrées dans le sol par des **pieux battus ou longrines**. Les tables sont disposées parallèlement les unes aux autres, **orientées**

vers le Sud-Est et sont suffisamment espacées pour limiter les ombrages portés (2,8 m).

Aucun défrichement ne sera réalisé. Une haie, composée d'essences locales **recommandées par la chambre d'agriculture**, sera plantée pour créer de nouveaux habitats et offrir un masque paysager pour les habitations situées au Nord-Est sur environ 61 m linéaires.

Environnement et biodiversité

Le site n'est inclus **dans aucun espace protégé**, que ce soit au niveau national ou régional, ce qui signifie qu'il ne présente pas d'enjeux particuliers en termes d'habitats ou d'espèce floristiques et faunistiques ou de zone humide.

La clôture sera adaptée pour permettre le passage de la petite et moyenne faune.

Le monument historique le plus proche, les vestiges du Château de Bonnavet, est à 1,6 km au Nord :

Intégration locale

Le projet photovoltaïque, conclu fin 2025 entre la municipalité et Orion Energies permettra aux territoires de bénéficier de retombées fiscales pendant l'entièreté de la durée du bail – 35 ans – en valorisant un terrain inexploité et inutilisé, loin de toute covisibilité répertorié comme zone d'accélération pour la production des énergies renouvelables.

Il s'inscrit dans les **objectifs du SRADET** en faveur des énergies renouvelables pour atteindre 50% de la consommation brute finale en 2030, et 100% à l'horizon 2050. Pour atteindre ces objectifs, l'objectif de puissance installée photovoltaïque est de 8 500MW pour 2030 et 12 500MW pour 2050.

Ce projet de petite envergure, capable d'alimenter l'équivalent de la consommation de **203 foyers**, est en parfaite cohérence avec les objectifs locaux de développement des énergies renouvelables. Il permettra d'éviter l'équivalent de 48 tonnes de CO2 annuellement.

Raccordement au réseau

Le projet sera raccordé au **réseau SRD** selon la convention de raccordement qui sera établie plus tard.

Matériaux utilisés

- Modules : panneaux sombres bleutés. Structure métallique.
- Clôtures et portail : acier galvanisé de couleur **vert sapin**.
- Local technique : constitué d'un bloc de béton préfabriqué avec un enduit et des portes métalliques de couleur **sable clair**.
- Terrain : Maintien d'une strate herbacée.
- Chemins et plateformes : matériaux vernaculaires de roche concassée.
- Haies : composée de **multiples espèces**, permettant un **feuillage persistant** et créant des habitats pour la faune. Ex : arbres (Chêne vert, érable champêtre, saule marsault), arbustes (laurier-sauce, les cornouillers mâles et sanguins) et arbrisseaux (chèvrefeuille ou le houblon sauvage).

Dimensions principales

- Emprise au sol : 3835,81 m².
- Surface projetée au sol des panneaux : 3717 m².
- Point bas des panneaux : 1,1 m.
- Point haut des panneaux : 3,77 m.
- Linéaire de clôture : 393 m.

Démantèlement et recyclage

Le site sera **remis en l'état** à l'issue de l'exploitation du parc solaire. Un parc photovoltaïque est en effet une exploitation réversible. Le **recyclage** des modules photovoltaïques est réalisé par une filière industrielle internationale déjà existante (Soren).